



TRANSMIS LE 23/12/2024
 REÇU LE 23/12/2024
 AFFICHÉ LE 23/12/2024
 NOTIFIÉ LE 23/12/2024
 PUBLIÉ LE 23/12/2024
 EXÉCUTOIRE LE 23/12/2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



62364212024

Caractère Exécutoire

Alain VERBRUGGHE
 Membre du Maire
 L'Adjoint du Maire

EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE

- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°20

OBJET : JEUNESSE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE JEUNESSE/K'FÊTE.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
 L'an deux mil vingt-quatre, le 12 du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD (arrivée à 20h45), Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Alain MAKOUNDIA, Irène CORNUAU.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseiller Municipal (*) : Stéphane AUBOIN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Dominique ASARO : Patrick BOULLÉ
 Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Xavier MELKI (Maire)
 Thierry BILLARAND : Françoise GONZALEZ
 Mohamed BANNOU : Claire LE BERRE
 Marion WERNER : Bruno DE CARLI
 Rachel SABATIER GIRAULT : Jacques DUCROCQ
 Valentin BARTECKI : Laurie DODIN
 Franck GAILLARD : Étienne LE BÉCHEC (jusqu'à 20h45 – Question 16 incluse).

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Stéphane AUBOIN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT.

ABSENTS

Pasionaria ENEDAGUILA

Océane USTASE

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
 Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.
 Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe





Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Service Jeunesse

Question n°20 du CM en date du 12/12/2024 – P 1/1

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2024 DÉLIBÉRATION n°20

OBJET : JEUNESSE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE JEUNESSE/K'FÊTE.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-21,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU la délibération du 14 décembre 2023 adoptant le règlement intérieur du service jeunesse,

CONSIDÉRANT que la ville propose un service jeunesse aux jeunes scolarisés de la ville,

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le règlement intérieur du service jeunesse voté au Conseil municipal du 14 décembre 2023,

Après avis de la commission « Famille » du 25 novembre 2024.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ des votants, le Conseil municipal :

Article 1^{er} : **APPROUVE** le nouveau règlement du service jeunesse de la ville à compter du 1 janvier 2025, annexé à la présente délibération,

Article 2 : **DIT** qu'un exemplaire du règlement intérieur sera consultable et téléchargeable sur le site internet de la ville et disponible sur la structure jeunesse.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération

À l'UNANIMITÉ des votants

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

POUR EXTRAIT CONFORME

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



Acte à classer

DEL12122024Q20

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-20T16-51-01.00 (MI258000932)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241212-DEL12122024Q20-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : JEUNESSE : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE JEUNESSE/K'FÊTE.

Date de décision : 12/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20 - JEUN GS modification règlement jeunesse.PDF Multicanal : Non

Pièces jointes :

20pj - JEU - reglement interieur kfete_planches.PDF

Type PJ : 21_DO - Document d'orientation et d'objectif



Imprimer la PJ avec le tampon AR

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 20/12/24 à 16:50

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 20/12/24 à 16:51

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 20/12/24 à 17:14